

Quels résultats concrets ?

Depuis 2013, les résultats et analyses des trois éditions de la Consultation nationale des 6/18 ans sont devenus, pour l'UNICEF France, des outils de plaidoyer précieux dans la promotion et la bonne application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France. Cette matière permet d'informer les décideurs locaux et nationaux pour une meilleure orientation des politiques publiques en faveur des enfants et adolescents. Voici quelques exemples des actions menées par l'UNICEF France sur la base de ces résultats.

Au niveau national :

- Campagne d'interpellation au moment de l'élection présidentielle de mai 2017 sur la situation des enfants en France et en particulier dans les quartiers prioritaires (rencontre avec les équipes de campagne, interventions lors de réunions publiques...).
- Mobilisation locale des candidats aux élections législatives de juin 2017 sur la base des recommandations portées par l'UNICEF.
- Remise des rapports de la Consultation nationale aux ministres en charge des problématiques concernées.
- Information systématique de tous les parlementaires afin de leur faire prendre conscience des enjeux dont ils doivent tenir compte dans leur fonction de législateurs.
- Information de la presse nationale et régionale de la publication et des constats des rapports « *Écoutons ce que les enfants ont à nous dire* » afin de sensibiliser le plus grand nombre.

Au niveau local :

- Relais des résultats dans la presse spécialisée (territoriale, sociale, enfance/jeunesse...) et grâce au réseau de l'Association des maires de France, partenaire de l'UNICEF France.
- Envoi des résultats nationaux à l'ensemble du réseau des collectivités partenaires de l'UNICEF France, Villes et Départements amis des enfants.
- Envoi des résultats locaux détaillés à chaque collectivité ayant pris part au projet et ayant un nombre significatif de participations.
- Prise en compte des résultats de la Consultation nationale par les élus locaux pour élaborer les projets éducatifs de territoire ou des diagnostics locaux afin de mettre en œuvre des politiques nouvelles en faveur des enfants et des jeunes.



Quelles précautions ?

Anonymat

L'anonymat des questionnaires garantit la préservation de l'identité et des réponses de chaque enfant. Seuls des renseignements d'ordre général (âge, sexe, classe...) seront à préciser.

L'UNICEF France se charge d'effectuer une déclaration à la CNIL en garantissant l'utilisation des données dans le strict cadre de cette étude.

Utilisation des résultats par les collectivités territoriales

Les résultats de la consultation nationale des 6-18 ans seront disponibles à l'automne 2018.

Ils permettront à toutes les collectivités du territoire d'appréhender la perception des 6-18 ans sur l'application des droits de l'enfant en France et d'orienter les politiques publiques locales en fonction de ce diagnostic.

Les collectivités participantes à ce projet de l'UNICEF France pourront, grâce à l'analyse spécifique locale, se situer à l'échelle nationale.

À retenir

Envoi des inscriptions **avant le 15 novembre 2017** à
UNICEF France
Service des Relations aux collectivités territoriales
3, rue Duguay Trouin
75 282 Paris cedex 06

ou villeamiedesenfants@unicef.fr



Rédaction UNICEF France - Conception EdenStudio - Impression Estimprim - Crédits photos : Michael Zumstein, Pierre Tredjman, Jacques Monin - septembre 2017

Droits de l'enfant Consultons les 6/18 ans !

Les plus concernés par une situation sont ceux qui la vivent...

- **ÉDUCATION, LOISIRS**
- **SANTÉ, SÉCURITÉ, ESPACE PUBLIC,**
- **VIE QUOTIDIENNE...**

Analysons comment les enfants et les adolescents vivent leurs droits au quotidien en France et dans leur ville.

Consultation nationale proposée par l'UNICEF France du 15 décembre 2017 au 15 mai 2018.



Qu'est ce que la Consultation nationale des 6/18 ans de l'UNICEF France ?

Plus de 55 000 enfants et jeunes ont déjà donné leur avis sur l'exercice de leurs droits en France depuis 2013 ! En effet, afin de mesurer l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au quotidien en France, l'UNICEF a créé la Consultation nationale des 6/18 ans. Sur la base d'un questionnaire et réparti en quatre thématiques (mes droits - ma vie de tous les jours - mon éducation, mes loisirs - ma santé) l'UNICEF France constitue à chaque édition des indicateurs spécifiques permettant d'analyser en profondeur des thématiques particulières : Les inégalités sociales et la privation des moins de 18 ans en 2013, Le malaise adolescent en 2014, Le lieu de vie comme marqueur social en 2016.

Quand ? Du 15 décembre 2017 au 15 mai 2018 devenez acteurs de la 4^{ème} Consultation nationale des 6/18 ans aux côtés de l'UNICEF France.

Inscrivez-vous dès maintenant.

Qui ? Les 6/18 ans habitant en France métropolitaine et d'Outre-Mer.

Où ? Dans les écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, accueils périscolaires, espaces jeunes, centres sociaux...

Quels outils ? Une plate-forme en ligne www.jeparledemesdroits.fr, des questionnaires papier pour les ateliers, un dossier pédagogique, des outils de restitution pour les enfants et les jeunes, une page portail permettant de télécharger rapports, infographies, vidéos : www.unicef.fr/consultation et des kits de communication.

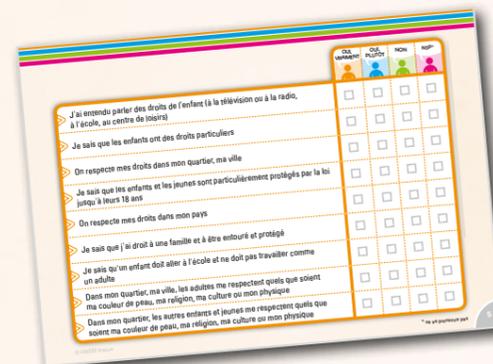


i Pour plus d'informations :
www.jeparledemesdroits.fr
villeamiedesenfants@unicef.fr
www.myunicef.fr



Quel processus ?

- 1 Inscription de la Ville ou du partenaire par retour du bulletin d'inscription **ci-joint avant le 15 novembre 2017** (date limite pour la commande des questionnaires papier).
- 2 Une plate-forme est disponible pour répondre directement en ligne. Rendez-vous sur www.jeparledemesdroits.fr. L'UNICEF France peut également fournir des questionnaires papier pour les partenaires souhaitant organiser des ateliers de réflexion avec les enfants et les jeunes.
- 3 160 questions sont posées sur quatre thématiques.
- 4 La Consultation est ouverte du 15 décembre 2017 au 15 mai 2018 (fermeture de la plate-forme en ligne et dernier jour de réception des questionnaires papier).
- 5 Les données sont recueillies, saisies et analysées. Les Villes ou partenaires engagés peuvent obtenir les résultats spécifiques détaillés liés à leur territoire.
- 6 L'UNICEF France élabore un rapport comportant une analyse sociologique et statistique des données obtenues. Une problématique saillante est choisie à chaque publication du rapport « *Écoutons ce que les enfants ont à nous dire* » (L'intégration sociale des enfants en 2013, Le malaise adolescent en 2014, Le lieu de vie comme marqueur social en 2016).



Quels publics ?

Tous les enfants de 6 à 18 ans vivant en France métropolitaine et d'Outre-Mer sont concernés par cette consultation. Un accent particulier est mis sur les situations vécues par **les enfants et adolescents vivant dans les quartiers prioritaires, ainsi que ceux résidant dans des communes rurales**. Il est demandé aux collectivités et partenaires qui s'engagent dans cette 4^{ème} édition de la Consultation nationale d'en faire des **destinataires prioritaires des questionnaires** et des animations de groupes.

Les grands rendez-vous :

- Inscriptions **jusqu'au 15 novembre 2017 (date limite pour la commande des questionnaires papier)** en renvoyant le coupon ci-joint.
- Pas de date limite pour la participation en ligne sur jeparledemesdroits.fr.
- **15 décembre 2017**, lancement officiel de la 4^{ème} édition de la Consultation nationale des 6-18 ans et ouverture de la plate-forme numérique www.jeparledemesdroits.fr.
- **15 mai 2018**, clôture de la Consultation nationale des 6-18 ans.
- **Automne 2018**, Publication du 4^{ème} rapport « *Écoutons ce que les enfants ont à nous dire* »



Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 15 novembre 2017

(date limite de commande des questionnaires papier)

Participation à la Consultation nationale des 6/18 ans de l'UNICEF France 2017/2018

La Ville / l'établissement de s'engage à participer pendant l'année scolaire 2017/2018 à la Consultation nationale des 6/18 ans sur l'exercice de leurs droits proposés par l'UNICEF France.

Élu référent du projet / Enseignant :
 Délégation / matière :
 Mail :

Responsable administratif du projet :
 Service :
 Mail :
 Téléphone :

- La Ville/l'établissement souhaite faire participer les enfants et les jeunes en ligne sur la plateforme jeparledemesdroits.fr
- La Ville/l'établissement souhaite organiser des ateliers avec les enfants et les jeunes et demande l'envoi de questionnaires papier.

➤ La Ville / l'établissement de s'engage pour cela à faire renseigner par les enfants et les jeunes questionnaires.

Nombre de questionnaires papier 6/18 ans souhaités (dans la limite des stocks disponibles attribués par ordre d'arrivée des inscriptions) :
 50 100 200

Kit de communication pour faire connaître la consultation (affiches, dépliants...)
 OUI NON

Envoi gratuit à l'adresse ci-dessous :
 (préciser contact si différent du responsable administratif du projet)

➤ La Ville / le partenaire s'engage à retourner impérativement tous les questionnaires papier commandés complets au plus tard le mardi 15 mai 2018. (Toute thématique incomplète ne sera pas prise en compte dans l'analyse. Tout questionnaire arrivé au-delà de cette date ne pourra être pris en compte).



Signature du référent :